

Règlement Cyclotourisme UFOLEP 87 SAISON 2025-2026

1- Composition de la Commission Technique Cyclotourisme :

Roland MARTIN, Président du CD 87

Robin Lamache, Délégué départementale de l'UFOLEP 87

Jean Luc PREVOT, représentant du comité directeur UFOLEP 87

Pascal CHICAULT, membre – Cyclo club Palaisien

Régis FOSSATI, membre - AC Verneuil

Roland LAFON, membre - Elan Cycliste Ambazac

Daniel THOMAS, membre - As Legrand Cyclisme

2- Organisation d'une sortie inter-club

Le club organise sa sortie cyclotourisme conformément aux orientations, à l'esprit et aux valeurs de l'UFOLEP

2-1 Préparation

- Calendrier

Chaque année au cours du premier semestre, les clubs organisateurs doivent inscrire leur sortie inter-club au calendrier UFOLEP87 Sport Nature pour la saison suivante.

Pour chaque sortie inter-club, il est nécessaire de communiquer :

- La date de la sortie,
- Le lieu de départ,
- Les circuits avec la distance, le dénivelé, et l'horaire de départ,
- Pour chaque circuit, la vitesse libre ou régulée
- Les nom, prénom, mail et téléphone du correspondant cyclotourisme du club
- Toutes les informations utiles à communiquer aux participants (ravitaillement, verre de l'amitié, récompenses, ...)

La priorité sera donnée aux sorties inter-club existantes. La commission cyclotourisme veille à l'harmonisation des dates, et, le cas échéant, procède à l'arbitrage.

- Déclaration administrative

Vous organisez, sur la voie publique ou ouverte à la circulation publique, une sortie inter-club de cyclotourisme. La réglementation vous impose de faire une déclaration si votre manifestation compte plus de cent participants.

Vous ne connaissez pas le nombre d'engagés à l'avance, mais il y a un risque de dépasser les 100 participants : la commission cyclotourisme de l'UFOLEP87 vous invite, par sécurité, à effectuer une déclaration à la préfecture en cliquant sur le lien suivant : manifestationsportive.fr

En cas de difficulté, n'hésitez pas à contacter le Délégué Départemental UFOLEP87 :
Robin LAMACHE (rلامache@ufolep.org) pour vous accompagner dans cette démarche.

- Règlement de votre sortie inter-club UFOLEP
Vous devez établir un règlement spécifique à votre manifestation.
Un *règlement type* vous est proposé par la commission cyclotourisme. Vous pouvez vous en inspirer et/ou l'adapter aux caractéristiques de votre manifestation.
[Lien règlement type](#)
- Circuits
Définir les itinéraires et les horaires associés.
Établir les tracés des circuits que vous proposez et Joindre si possible les traces GPS des circuits (fichiers GPX).
- Sécurité
L'organisateur est responsable de la sécurité des participants (art. 43 bis du code de la route).
Prévoir un dispositif de sécurité suffisant afin d'assurer la sécurité des participants tel que :
 - Un véhicule ouvreur et un véhicule balai identifiables
 - Un véhicule de dépannage, d'assistance avec trousse de secours
 - Rappeler à chaque participant les numéros de téléphone d'urgence, et remettre un numéro de téléphone en cas de besoin d'assistance.
 - La sécurité doit être complétée par des capitaines de route identifiables (des brassards sont à disposition à l'UFOLEP).
- Assurance de votre sortie inter-clubs
Si vous faites une déclaration à la préfecture, vous devez obtenir votre attestation d'assurance spécifique à votre événement, et adresser votre demande par mail à l'adresse suivante : assurances.ufolep@marsh.com.
La commission met à votre disposition le mail type suivant : [Demande d'assurance Marsh](#)
Vous pouvez également retrouver le guide complet de l'assurance MARSH – UFOLEP spécifique aux activités cyclistes [ici](#).

2-2 Réglementation

- Règles applicables à toute sortie inter-club cyclotourisme
 - Les sorties inter-club de cyclotourisme inscrites au calendrier UFOLEP87 sont ouvertes à tout participant majeur.
 - Un participant mineur, non licencié, doit être accompagné d'un adulte ayant l'autorité parentale qui devra cosigner le bulletin individuel d'inscription.
 - Les vélos à assistance électrique (VAE) sont autorisés.
 - *Les participants sont soumis au respect du code de la route*
- Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)
 - Droit à l'image : Suite à des prises de vue lors de la manifestation, et à des fins de communication, l'organisateur peut être amené à diffuser votre image .
 - En acceptant les termes du présent règlement, vous donnez votre **consentement à la diffusion de votre image**.

- Collecte d'informations : Les participants dont les informations sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, et d'effacement. Ce droit peut être formulé par écrit ou par voie électronique, accompagné d'un justificatif d'identité. L'association dispose d'un délai d'un mois pour répondre. Les données collectées par l'organisateur sont soumises à un usage interne. L'association veille à confidentialité et l'intégrité des fichiers.
- Transmission d'informations : Dans le cadre de son affiliation à l'UFOLEP, le club organisateur a l'obligation de transférer certaines de ces données à l'UFOLEP87, à des fins de traitement administratif et sportif.

2-3 Déroulement d'une sortie inter-club cyclotourisme

La personne responsable de l'organisation prend toute décision nécessaire au bon déroulement de la manifestation et/ou, afin d'assurer la sécurité des personnes

• Accueil des participants

2 bénévoles minimum doivent être dédiés à l'accueil des participants.

- Chaque participant rempli et signe le bulletin individuel d'inscription

Lien bulletin individuel d'inscription

- Vérifier le bulletin d'inscription
- Contrôler la licence présentée par le participant
- Encaisser le montant de l'inscription (**Rappel : le coût de l'engagement d'un participant, voté en Assemblée Générale de l'UFOLEP87, doit être appliqué par le club organisateur.**)
 - o Gratuit pour les participants de moins de 16 ans
 - o 4€ pour les licenciés UFOLEP (activités de cyclisme)
 - o 6€ dans tous les autres cas
 - o Le club organisateur peut appliquer la gratuité aux membres de son club

• Circuits proposés

Le club organisateur peut proposer 1 ou plusieurs circuits

(Plusieurs circuits avec des vitesses adaptées augmenteront le nombre de participants)

- **Circuit en vitesse libre :** le fléchage est obligatoire

Le club organisateur remet à chaque participant une feuille de route, avec un n° de téléphone en cas de besoin d'assistance.

- **Circuit en vitesse régulée :** les « capitaines de route » assurent le pilotage et l'encadrement des participants
 - Chaque participant choisi son circuit en fonction de ses capacités physiques, et de ses envies

• Affichage à l'accueil

- o Règlement spécifique de votre manifestation

(un règlement type, que vous pouvez adapter, vous est proposé par la commission cyclotourisme) [Lien règlement type](#)

- Les tracés des circuits que vous proposez (joindre si possible les tracés GPS des circuits)
- Les horaires, et toutes les informations nécessaires au bon déroulement de la sortie

- **Sur la ligne de départ**

Les consignes de route sont énoncées par un membre du club organisateur, notamment :

- Les règles du code de la route s'appliquent sur la totalité des circuits
- Le port du casque du casque est obligatoire
- Les Vélos à Assistance Électrique (VAE) ne doivent pas apparaître en tête de peloton
- Les capitaines de route s'assurent du respect des consignes durant la manifestation

- **Ravitaillement**

Au-delà de 40 km, et à mi-parcours, le club organisateur propose au moins un ravitaillement.

- **Verre de l'amitié**

A l'arrivée, un moment de convivialité est proposé aux participants (Verre de l'amitié, remise de récompenses, prise de parole, ...)

- **Fin de la manifestation**

A l'issue de la manifestation, vous devez reporter les informations des bulletins individuels sur le document « liste des participants » et renseigner le rapport de clôture (dernière page du document)

Lien : [Liste des participants Manif Cyclotourisme](#)

Envoyer la liste des participants à :

- chicault.pascal@gmail.com (membre de la commission cyclotourisme, chargé du challenge)
- cd.hautevienne@ufolep.org

3 Challenge Cyclotourisme UFOLEP87

3-1 Liste des sorties inter-clubs inscrites au calendrier « sport nature »

2025-2026 de l'UFOLEP87

14 manifestations inscrites dont 12 comptant pour le challenge :

1. 21 septembre 2025 : Rando Cyclo 87 à Oradour sur Glâne – UFOLEP87 – **Hors Challenge**
2. 28 septembre 2025 : 2ème Randonnée des familles et des féminines – Cyclo Club Palaisien – **Hors Challenge**
3. 28 mars 2026 : Randonnée de l'amitié souvenir Jean Marie Gros – AS LEGRAND
4. 4 avril 2026 : La printanière – GUIDON BELLACHON SPN
5. 11 avril 2026 : La balade d'Alain – EC AMBAZAC
6. 18 avril 2026 : 1/2 journée cylo – UC FLAVIGNAC
7. 25 avril 2026 : ½ journée Cyclo – AL BERNEUIL/ST JUNIEN LES COMBES
8. 3 mai 2026 : La Bellachone – CS BELLAC CYCLISME
9. 30 mai 2026 : 6ème Cyclo : La Jean Jaouen – JA ISLE
10. 6 juin 2026 : La Limousine André Dufraisse 35ème édition – LA LIMOUSINE CYCLO – **Seules les inscriptions non-chronométrées sur les circuits « La Limousine Challenge », « La Haut Viennoise », « La Panazolaise » sont comptabilisées pour le challenge.**
11. 13 juin 2026 : La 15 ème Palaisienne – CC PALAISEN
12. 20 juin 2026 : La Laurentaise – SPORTING CLUB CYCLISTE LAURENTAIS
13. 28 juin 2026 : La Maurice Dandrieux – VELO CLUB MAGNAC LAVAL
14. 2 Août 2026 : Les 100 bornes des Monts de Châlus – AMICALE CYCLISTE CHALUSIENNE

3-1 Challenge individuelle

Pour entrer dans le challenge le cycliste doit avoir participé à 3 des épreuves du calendrier et être licencié UFOLEP 2025/2026

Cette saison, il y aura 4 classements

- Féminines (quel que soit l'âge)
- Hommes jusqu'à 69 ans
- Hommes 70 ans et +
- Chaque participant marque 1 point
- Plus grande distance parcourue

Le nombre de récompensés par catégorie sera déterminé par la Commission Technique Départementale à la validation des classements en fin de saison.

3-2 Challenge clubs

Ce challenge récompensera les clubs pour leur participation aux épreuves validées par la CTD

Le challenge prend en compte uniquement les licenciés ayant l'activité cyclotourisme sur leur licence UFOLEP87 2025/2026

Pour chaque licencié(e) ayant participé, à une des sorties cyclotourisme du calendrier, le club marque 1 ou 2 points en fonction du barème suivant :

- Chaque participante quel que soit l'âge marque 2 points
- Chaque participant de moins de 30 ans marque 2 points
- Chaque participant de 31 à 69 ans marque 1 point
- Chaque participant de 70 ans et + marque 2 points

Le nombre de clubs récompensés sera déterminé par la CTD lors de la validation des résultats en fin de saison.

Cas particulier :

Les licenciés UFOLEP du club organisateur, ne participant pas à la sortie cyclotourisme, mais mobilisés par l'organisation de la manifestation, sont considérés comme des participants. Ils sont enregistrés sur la liste des participants, et crédités de 1 ou 2 points comptant pour le challenge en fonction de leur catégorie.

3-3 Communication des résultats des challenges et remise des récompenses

La commission communiquera les classements intermédiaires en cours de saison.

Elle informera les Présidents des Clubs des résultats finaux des Challenges. Ils devront informer leurs licenciés lauréats afin qu'ils soient présents lors de la cérémonie des récompenses. Leur présence est obligatoire. Pour toute absence non justifiée la récompense ne sera pas remise.

Lors de la remise des récompenses chaque participant venant recevoir pour lui-même ou pour son Club sa récompense devra porter les couleurs de son club.

N'hésitez pas à communiquer avec la commission cyclotourisme qui est à votre service...

Toute remarque, modification, suggestion concernant ce règlement sera prise en compte et étudiée par la commission.

BONNE SAISON SPORTIVE A TOUTES ET A TOUS